



Procès-verbal de la visite de réception d'un point d'eau incendie établi en application du règlement de la DECI du département de l'Isère

Localisation et propriété du point d'eau incendie (PEI)

Commune :

Lieu-dit :

Numéro dans la voie :

Nom de la voie :

Coordonnées Lambert 93 : X Y

Numéro d'ordre du PEI : *champ renseigné par le SDIS après réception du présent PV*

Statut :

Propriétaire :

Gestionnaire si différent :

Couverture du risque d'incendie

Le PEI couvre : (Renseignez au moins une situation)

un risque courant faible	<input type="checkbox"/>	un bâtiment relevant du risque particulier	<input type="checkbox"/>
un risque courant ordinaire	<input type="checkbox"/>	un établissement recevant du public	<input type="checkbox"/>
un risque courant important	<input type="checkbox"/>	une exploitation agricole	<input type="checkbox"/>

Caractéristiques et capacités du PEI

Poteaux et bouches d'incendie sous pression

Type :

Diamètre de la canalisation d'alimentation du PEI : mm Autre : mm

Diamètre des prises d'eau : 1 x mm 2 x mm

Nombre de réservoirs alimentant le PEI :

Volume unitaire du/des réservoir(s) alimentant le PEI : m³

Type de réseau :

PEI normalisé nécessitant la manœuvre d'une vanne pour obtenir le débit prescrit :

Débit à la pression de 1 bar : m³/h

A défaut, PEI à pleine ouverture : pression résiduelle bar Débit max m³/h

Pression statique : bar

PEI naturel et artificiel

Type :

Diamètre de l'éventuelle canalisation : mm Autre : mm

Diamètre des éventuelles prises d'eau : 1 x mm 2 x mm

Nombre de réservoirs alimentant le PEI :

Volume unitaire du/des réservoir(s) alimentant le PEI : m³

Débit (pour les prises d'eau alimentées par un réseau sous pression) : m³/h

Pression (pour les prises d'eau alimentées par un réseau sous pression) : bar

Débit de réalimentation : m³/h ou l/mn

PEI pérenne :

Implantation du PEI			
Prescription du règlement départemental (RD) évaluée	Référence au RD	Conforme	Précision sur la prescription du RD non satisfaite
1. Accessible immédiatement sans restriction ni obstacle	article 6	<input type="text"/>	
2. Distant de 5 m au plus du point de stationnement du véhicule d'incendie	article 6	<input type="text"/>	
3. Plate-forme de mise en station si obligatoire	article 11	<input type="text"/>	
4. Dispositif fixe d'aspiration	article 12	<input type="text"/>	
5. Couleur	article 15	<input type="text"/>	
6. Signalisation si nécessaire	article 15	<input type="text"/>	
7. Protection si nécessaire	article 15	<input type="text"/>	

Réception réalisée le :

Identité de la personne morale :

Identité de la personne physique :

Adresse électronique :

Je soussigné certifie que le point d'eau incendie est par ailleurs conforme aux spécificités de conception et d'installation fixées par les normes applicables prévues par les référentiels de l'AFNOR

Signature :

Transmission du présent PV ÷

- électroniquement au SDIS de l'Isère à gprs.deci@sdis38.fr
- à l'autorité de police compétente